

La chenille processionnaire du pin

Depuis les années 70, l'aire de répartition géographique de la chenille processionnaire du pin est en nette progression.

Comment la reconnaître ?

Le papillon est nocturne et présente un aspect différent selon le sexe.

Cet insecte a un cycle annuel (1 génération par an). Sa présence est facilement repérable :

- Par de gros nids soyeux blanc dans les pins et parfois les cèdres
- Par des processions au sol pouvant être assez spectaculaires



Adulte femelle



Adulte mâle



Quels risques, à quelles périodes ?

Des poils urticants...

- Les poils urticants se présentent sous la forme de petits harpons venimeux qui ont la faculté de rentrer dans les couches inférieures de l'épiderme. Les réactions chez l'humain et l'animal peuvent être des œdèmes, des éruptions cutanées, des démangeaisons, des allergies, de l'œdème conjonctival, cataracte, décollement de la rétine...
- Des défoliations fortes à très fortes, peuvent entraîner une perte de croissance et un affaiblissement des arbres mais rarement leur mort.

... à risques d'octobre à mai !

- L'automne, l'hiver et le printemps : le vent provoque la libération des poils urticants contenus dans les nids et les dissémine générant des risques d'accidents allergiques (phénomène rare).
Le moment le plus critique se situe lors de la procession des chenilles, de la cime des arbres vers le sol (endroit de la nymphose à quelques centimètres de profondeur). Elles sont donc très accessibles notamment pour les enfants et les animaux (chien, chat, chevaux...) Les chenilles peuvent parcourir plusieurs dizaines de mètres. La présence au sol de la chenille est d'autant plus dangereuse qu'elle sort en milieu de journée par beau temps.
- La fin du printemps et l'été : les nids vides après les processions, peuvent libérer des poils urticants avec le vent. Ils peuvent aussi tomber de l'arbre, entraînant un risque important car ces nids sont remplis de poils urticants et doivent donc être manipulés avec grande précaution (gants, lunettes, etc...) et, si possible brûlés.

) Cycle de la chenille processionnaire du pin

Climat océanique	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril
Papillons		Papillons										
Chenilles sur l'arbre			Eclotions		Nids d'hiver							

Où la trouve-t-on ?

Sur les pins...

Les pins sont les hôtes favoris de la chenille. On la rencontre parfois sur les cèdres et autres conifères.

Ce papillon nocturne est perturbé et attiré par les sources lumineuses. Tous les pins situés en zones urbanisées éclairées sont donc des cibles privilégiées pour l'insecte.

TECHNIQUES DE LUTTE :

Lutte mécanique, en période hivernale : coupé l'extrémité des branches portant les nids de chenilles processionnaires à l'aide d'un sécateur ou d'un échenilloir. Cette technique est réservée aux branches basses et nécessite de prendre les précautions d'usage afin de ne pas être au contact avec les poils urticants.

Lutte par confusion sexuelle, poser des pièges à phéromone pour la capture des papillons mâles (de début juin à fin septembre). Cette technique limite la fécondation des femelles par déséquilibre des populations.

Lutte par piégeage mécanique, poser des écopièges autour des troncs de pins avant les processions (durant l'automne). Ce piège doit être méticuleusement installé si l'on veut qu'il soit efficace. Il ne doit pas y avoir d'espace entre la gouttière et le tronc de l'arbre, car sinon les chenilles s'échappent. Ne pas oublier de décrocher les sacs pour les détruire entre le mois d'avril et mai.

Lutte biologique, poser des nichoirs à mésanges, cela permettra à cet auxiliaire de s'implanter durablement.

PRECAUTIONS A PRENDRE : ne pas toucher les chenilles, ne pas manipuler les nids, éviter les zones à risques durant les périodes critiques. Informer, surveiller particulièrement les enfants durant les périodes à risques. La lutte individuelle n'est pas souhaitable, seule la lutte collective est réellement efficace.

Traiter lors de la période à risque, c'est déjà trop tard...

Les pièges sont à installer avant février car la procession des chenilles se fait de plus en plus tôt en raison du changement climatique.

Les pièges à papillon sont quant à eux, à mettre en place au mois de juin.

Dès la première observation du nid, contacter la mairie.

**Des écopièges ainsi que des pièges à phéromone sont donnés par la
FGDON 22 dans le cadre de la convention « multi-nuisibles »**

02 96 01 37 00